

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 9 juillet 2012**

**2012 V. 34 G** Vœu relatif au maintien du centre de santé de l'Epée de Bois - 3, rue de l'Epée de Bois (5e).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Considérant que, depuis plusieurs mois, de nombreux habitants du 5e, usagers et personnels du centre de santé de l'Epée de Bois font l'objet d'une intense campagne de désinformation tendant à les persuader de la fermeture définitive de ce centre de santé ;

Considérant que cette rumeur infondée attise malheureusement les peurs et inquiétudes ;

Considérant qu'une pétition se prépare à relayer cette grossière manœuvre, de manière malveillante ;

Sur la proposition de Mme Lyne COHEN-SOLAL et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris réaffirme son engagement de maintenir le centre de santé de l'Epée de Bois - 3, rue de l'Epée de Bois (5e).